

## Les deux faces du rendement : le revenu et la croissance

Un placement peut produire un rendement sous l'une ou l'autre de deux formes : le revenu ou la croissance du capital. La décision d'opter pour une source de rendement plutôt que l'autre provient normalement de la situation fiscale de l'investisseur, de ses besoins immédiats en liquidités et de ses plans à long terme. Nous vous présentons ci-après quelques-uns des avantages et des risques caractéristiques de ces deux types de rendement.

### Un revenu régulier apporte la stabilité

Il existe deux principales façons de toucher un revenu : en prêtant son argent à un emprunteur contre des intérêts et éventuellement le remboursement de son capital, et en acquérant des parts qui engendrent des dividendes. On appelle habituellement le premier type de placements « titres à revenu fixe ». Ils englobent les obligations, les débetures et les titres adossés à des créances immobilières. Le second type de revenu provient de la possession d'actions ordinaires et privilégiées et de parts de fiducies de revenu, qui distribuent les bénéfices des sociétés sous forme de dividendes.

Les placements à revenu présentent des répercussions fiscales et sont assortis de deux types de risques. Le premier est le risque lié au taux d'intérêt : une fois votre argent placé à un taux d'intérêt donné pour un terme donné, les taux du marché peuvent augmenter et le taux que vous touchez ne plus être concurrentiel. Plus le terme de votre placement est long, plus le risque lié au taux d'intérêt est élevé.

Le second est le risque lié au crédit, dicté par la possibilité que votre capital ne vous soit pas remboursé ou que l'émetteur manque à ses paiements d'intérêts ou de dividendes. Il est possible d'atténuer ce risque en investissant dans des instruments de premier ordre offerts par des émetteurs fiables comme, par exemple, le gouvernement du Canada.

### La croissance fait fructifier l'actif

Investir pour favoriser la croissance du capital contribue non seulement à faire fructifier l'actif, mais aussi à le protéger contre l'érosion causée par l'impôt et l'inflation.



Les actions ordinaires constituent les placements de croissance les plus populaires. L'investisseur achète des parts dans une société et devient propriétaire d'une partie de celle-ci. À mesure que la société grandit, les bénéfices sont réinvestis dans celle-là même, entraînant ainsi l'augmentation de la valeur des parts.

Les risques associés aux actions ordinaires sont de deux ordres. Le premier est le risque lié au marché, attribuable au fait que le cours de votre placement aura tendance à fluctuer avec les mouvements d'ensemble du marché boursier même si aucun changement important ne se produit dans la société dans laquelle vous détenez des parts.

Le second type de risque est propre à la société elle-même. Si, par exemple, votre portefeuille de placement ne contient que des actions tributaires du secteur pétrolier, vous pouvez être certain qu'il se ressentira fortement de toute dégringolade du cours de l'or noir.

Vous pouvez minimiser les risques en répartissant vos fonds entre des placements à revenu et de croissance, et en diversifiant les choix de titres et même les marchés internationaux.

Les conseillers de ScotiaMcLeod disposent de connaissances, de ressources et d'une équipe d'experts pour vous aider à déterminer la répartition de placements à revenu et de croissance qui convient à votre portefeuille et mettre en oeuvre une stratégie diversifiée offrant un équilibre étudié entre les avantages et les risques courus.

Cette publication a été préparée par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. (SCI), membre du FCPE. Cette publication sert de source générale d'information et ne devrait pas être considérée comme offrant des conseils fiscaux ou de placement personnels. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux et recommandons aux lecteurs de consulter leur conseiller fiscal professionnel avant de poser un acte fondé sur le contenu de la publication. La présente publication et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient sont protégées par le droit d'auteur. La présente publication ne peut être reproduite en totalité ou en partie, ni mentionnée de quelque façon que ce soit, et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient ne peuvent être mentionnées, dans chaque cas, sans le consentement exprès préalable de SCI. Le Groupe Banque Scotia fait référence à La Banque de Nouvelle-Écosse et à ses filiales au Canada. MC Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

